

**ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 2018-126**

**OBJET : terrassement pour une mise en conformité sur le réseau d'eau potable –
avenue St Louis-**

*Le Maire de la Commune de VILLEMUSTAUSOU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-4,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-8, R413-1,
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième
partie,
Vu les travaux de terrassement pour une mise en conformité sur le réseau d'eau potable
qui seront réalisés par CARCASSONNE AGGLO - REGIE EAU RECA (11890
Carcassonne) sur l'Avenue St Louis;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des
véhicules pendant les travaux;*

ARRETE :

Article 1 : En raison des travaux de terrassement pour une mise en conformité sur le réseau d'eau potable qui seront réalisés par CARCASSONNE AGGLO - REGIE EAU RECA (11890 Carcassonne), le stationnement et la circulation des véhicules de toutes catégories seront réglementés aux abords du chantier sur l'Avenue St Louis, du 3 au 7 octobre 2018 inclus.

Article 2 : La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} & 8^{ème} partie), sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 5 : M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Conques sur Orbiel, Mme la Directrice Générale des Services, MM. les Agents de Police Municipale, M. le Directeur de l'entreprise chargée des travaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Villemoustaussou le 02 octobre 2018

Le Maire,


Christian RAYNAUD

